

Le thème de cette rencontre est le consentement sexuel, soit le fondement d'une sexualité saine dans toutes relations. Ce sujet doit être assimilé dès le début de l'adolescence, car c'est à ce moment que s'éveille le désir sexuel, et donc l'envie d'avoir des relations sexuelles avec un ou une partenaire (masexualité.ca, 2012). D'un point de vue légal, les agressions sexuelles sont un problème sérieux et important, où le droit au consentement a été bafoué chez la victime (Kolivas et Gross, 2006; Ministère de la justice, 2013). Alors que cet enjeu actuel touchera tôt ou tard ces élèves de secondaire 1, il est primordial qu'ils et qu'elles soient au courant de leurs droits, et être à l'affût des attitudes sociales négatives en lien avec les agressions sexuelles. Malgré l'importance du consentement d'un point de vue juridique dans notre société, les statistiques démontrent l'incapacité de la population à reconnaître une situation non consensuelle (Kolivas et Gross, 2006). En effet, l'incompréhension du concept de consentement sexuel conduit également à de graves erreurs concernant la responsabilité de la victime qui a subi l'agression sexuelle (Grubb et Harrower, 2008; Farris et al, 2008).

Thème : Le consentement sexuel

Durée de la rencontre : 1h15

Les objectifs

Objectif général : Prendre conscience de ses droits et les attitudes à favoriser en matière de consentement sexuel

Objectifs spécifiques :

1. Définir le terme d'agression sexuelle
2. Comprendre les spécificités de la définition de l'agression sexuelle
3. Dire avec ses mots le concept de consentement sexuel
4. Analyser des scènes vidéo représentant des situations non consensuelles
5. Interpréter des mises en situation non consensuelles où le blâme est infligé à la victime
6. Formuler des moyens à entreprendre afin de respecter le consentement

Contenu

1. Éléments faisant partie de la définition de l'agression sexuelle (Gouvernement du Québec, 2010)

- Est un acte à caractère sexuel, commis afin de soumettre une autre personne à ses désirs.
- Est commis sans le consentement libre et éclairé de la personne, ou encore par une manipulation affective ou du chantage (par exemple dans le cas des enfants)
- L'agression sexuelle peut être avec ou sans contact physique
- Elle est engendrée par l'utilisation de la force ou de la contrainte, par un abus de pouvoir ou de confiance, ou encore sous la menace implicite ou explicite
- Autres mots pour agressions sexuelles : abus sexuel, contacts sexuels (sans le consentement), infraction sexuelle, prostitution (sans le consentement), pornographie juvénile, viol

2. Les spécificités de la définition de l'agression sexuelle (Gouvernement du Québec, 2010)

- S'applique peu importe :
 - Les caractéristiques personnelles (l'âge, le sexe, la culture, l'origine, l'état civil, la religion, et l'orientation sexuelle de l'agresseur ou de la victime)
 - Le type de geste à caractère sexuel commis
 - Le lieu ou le milieu de vie où s'est produite l'agression
 - Les liens existants entre la victime et l'agresseur sexuel

3. Éléments faisant partie du concept de consentement sexuel (Ministère de la justice, 2013).

- Le consentement est l'accord volontaire d'une personne de se livrer à une activité sexuelle
- L'acte sexuel qui ne comporte pas d'accord volontaire à se livrer à une activité sexuelle ne constitue pas un consentement en droit, et n'est donc pas légal

4. Les différentes situations non consensuelles (Kolivas et Gross, 2006; Ministère de la justice, 2013)

4.1 Si l'accord est manifesté par des paroles ou par le comportement d'un tiers

4.2 Si la personne est dans l'incapacité de formuler le consentement

4.3 Si l'agresseur utilise l'abus de pouvoir ou de confiance pour inciter une personne à l'activité sexuelle

4.4 Si la personne manifeste par ses paroles ou son comportement l'absence d'accord à l'activité sexuelle

4.5 Si la personne, qui a consenti à l'activité sexuelle, manifeste par des paroles ou son comportement l'absence d'accord à continuer l'activité sexuelle

4.6 Si la personne est en situation d'autorité ou de pouvoir sur l'autre

4.7 Si la personne a moins de 12 ans; Si la personne qui a entre 12 et 14 ans s'adonne à une activité sexuelle avec une personne de plus de 2 ans qu'elle; si la personne qui a entre 14 et 16 ans s'adonne à une activité sexuelle avec une personne de plus de 5 ans qu'elle

5. Les situations non consensuelles où le blâme est infligé à la victime (Grubb et Harrower, 2008; Farris et al, 2008)

5.1 L'Attractivité physique de la victime

5.2 La provocation de la part de la victime

5.3 Le manque de résistance de la part de la victime

5.4 Le degré d'intoxication de la victime

5.5 L'habillement de la victime au moment de l'agression sexuelle

5.6 Le comportement lors des rencontres amoureuses

6. Les moyens à entreprendre afin de respecter le consentement (respectetoi.ca, 2014)

6.1 Le respect de : Non veut dire non

6.2 La compréhension que le silence n'est pas un accord consensuel

6.3 Comprendre qu'être en état d'ébriété annule le consentement

6.4 Comprendre qu'être sous l'effet de la drogue annule le consentement

6.5 Le respect de : pas maintenant

6.6 Communiquer de manière claire et directe

Déroulement

1-Introduction

2-Discussion sur la définition de l'agression sexuelle et ses spécificités

3-Discussion sur le concept de consentement sexuel

4-Discussion relativement aux vidéos représentant des situations non consentuelles

5-Mises en situation concernant le blâme apposé aux victimes d'agressions sexuelles

6-Tempête d'idée sur les moyens à entreprendre afin de respecter le consentement

1-Introduction

L'intervenante débute la rencontre en disant le bonjour aux participants et aux participantes, en plus de se présenter à ces derniers. Elle enchaîne en révélant le thème de la rencontre, qui est le consentement sexuel. Ensuite, elle explique l'objectif de la rencontre d'une heure et quart, soit de pouvoir reconnaître ses droits et les attitudes à favoriser en matière de consentement sexuel. Finalement, elle énonce les consignes, qui sont la participation active, le respecte des autres et l'utilisation des mots et des termes adéquats lorsqu'ils prennent parole.

Durée : 2 minutes

2-Discussion sur la définition de l'agression sexuelle et ses spécificités

Afin de débiter la rencontre sur un concept clair et bien défini, l'intervenante demande aux participants et aux participantes leur définition de ce qu'est une agression sexuelle d'avoir une définition unique et générale. L'intervenante commente, rectifie les réponses ou ajoute des éléments de la définition, à l'aide de la fiche support 3.1.

Durée : 5 minutes

Objectif spécifique : 1 et 2

Contenu : 1 et 2

Matériel nécessaire : La fiche support 3.1

3-Discussion sur le concept de consentement sexuel

Ensuite, lorsque la définition de l'agression sexuelle est complète, l'intervenante demande aux participants et aux participantes leur définition du consentement sexuel, toujours dans le but d'avoir une définition unique et générale. Si les participants et les participantes ne donnent pas de réponse claire ou exacte, l'intervenante explique que le consentement est l'accord volontaire d'une personne à se livrer à une activité sexuelle. Aussi, elle ajoute qu'aux yeux de la loi, si l'acte sexuel n'est pas consensuel, cette activité est donc illégale.

Durée : 5 minutes

Objectif spécifique : 3

Contenu : 3

4-Discussion relative aux vidéos représentant des situations non consensuelles

L'intervenante explique que la prochaine activité va être une discussion en grand groupe, concernant les séquences vidéo présentées. Après chaque scène vidéo, l'intervenante demandera aux participants et aux participantes des questions, relativement à celles inscrites sur la fiche support 3.2. Ces questions portent sur la représentation de ce qu'est une agression sexuelle, l'absence de consentement et les impressions des participants et des participantes suite aux visionnements. L'intervenante reformule les interventions si cela est nécessaire, et fait des liens avec le contenu 1 et 2, qui a été vu précédemment.

Durée : 20 minutes

Objectif spécifique : 4

Contenu : 4

Matériel nécessaire : fiche support 3.2, fiche support 3.3 (avec la description des vidéos) le CD contenant les vidéos, un rétroprojecteur, un ordinateur

5-Mises en situation concernant le blâme apposé aux victimes d'agressions sexuelles

L'intervenant explique que, pour la prochaine activité qui se déroulera en équipe de 4-5 personnes, elle distribuera une mise en situation à chaque équipe, qui décrit une histoire où il n'y a pas eu de consentement, et où le blâme a été apposé sur la victime. Chaque équipe aura une mise en situation différente, soit les fiches support 3.3 à 3. 8, et devront répondre aux questions selon l'histoire présentée. L'intervenante donne 10 minutes aux élèves pour terminer l'exercice,

pour ensuite revenir en groupe afin de discuter des mises en situation une par une. L'intervenante reformule les interventions si cela est nécessaire, et fait des liens avec le contenu 3 qui a été vu précédemment lors de l'activité précédente.

Durée : 30 minutes

Objectif spécifique : 5

Contenu : 5

Matériel nécessaire : fiches support 3.4 à 3.9

6-Tempête d'idée sur les moyens à entreprendre afin de respecter le consentement

Pour la dernière activité, l'intervenante explique qu'il s'agit d'une tempête d'idée sur les moyens à entreprendre afin de respecter le consentement. Elle explique que les participants et les participantes devront identifier, en levant la main, un moyen concret, et elle l'écrira ensuite au tableau. L'intervenante se fie à la fiche support 3.9, afin d'utiliser les bons termes. Elle oriente les interventions des participants et des participantes, en plus que donner des indices ou des pistes afin qu'ils et qu'elles trouvent des idées.

Durée : 10 minutes

Objectif spécifique : 6

Contenu : 6

Matériel nécessaire : fiche support 3.10

7-Synthèse

L'intervenante demande aux participants de lui résumer ce qu'ils et qu'elles ont vu pendant cette rencontre ainsi que ce qu'ils et qu'elles ont appris, ou bien pris conscience. Elle ajoute certains éléments aux interventions, ou reformule si cela est nécessaire. Ensuite, elle remémore que le consentement est l'accord volontaire d'une personne à se livrer à une activité sexuelle. Elle termine en expliquant que les moyens à entreprendre afin de respecter le consentement sont, afin de respecter les autres et se respecter soi-même.

Durée : 3 minutes

8-Conclusion

L'intervenante remercie les participants et les participantes pour leur participation active et le respect dont ils et elles ont fait preuve durant la rencontre. Elle leur souhaite une belle journée et les invite à venir la voir à la fin de la classe pour des questions ou des commentaires.

Durée : 2 minutes

Fiche support 3.1; pour l'intervenante

Discussion

Éléments faisant partie de la définition de l'agression sexuelle¹

- Est un acte à caractère sexuel, commis afin de soumettre une autre personne à ses désirs.
- Est commis sans le consentement libre et éclairé de la personne, ou encore par une manipulation affective ou du chantage (par exemple dans le cas des enfants)
- L'agression sexuelle peut être avec ou sans contact physique
- Elle est engendrée par l'utilisation de la force ou de la contrainte, par un abus de pouvoir ou de confiance, ou encore sous la menace implicite ou explicite
- Autres mots pour agressions sexuelles : abus sexuel, contacts sexuels (sans le consentement), infraction sexuelle, prostitution (sans le consentement), pornographie juvénile, viol
- S'applique peu importe :
 - Les caractéristiques personnelles (l'âge, le sexe, la culture, l'origine, l'état civil, la religion, et l'orientation sexuelle de l'agresseur ou de la victime)
 - Le type de geste à caractère sexuel commis
 - Le lieu ou le milieu de vie où s'est produite l'agression
 - Les liens existants entre la victime et l'agresseur sexuel

¹ Gouvernement du Québec. 2010. Définition. Qu'est-ce qu'une agression sexuelle?. En ligne. <<http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/mieux-comprendre/>> Consulté le 22 novembre 2014.

Fiche support 3.2; pour l'intervenante

Discussion

Des scénarios représentant des situations non consensuelles

Poser les questions ci-dessous aux participants et aux participantes, après chaque visionnement, en encourageant la collaboration des élèves

1. Est-ce que ce vidéo représentait une agression sexuelle, si oui, quelles raisons vous amène à dire cela?
2. Pourquoi, dans cette vidéo, il y a l'absence de consentement (demander des éléments concrets de la scène)?
3. Qu'avez-vous ressenti lors du visionnement de cette vidéo?

Fiche support 3.3 : pour les participants, participantes

Description des vidéos présentées

1. Agression sexuelle impliquant de la force (3 :00)

Plusieurs scènes représentant des situations non consensuelles, soit avec consommation d'alcool, avec des gestes de refus de continuer l'acte sexuel, avec utilisation de la force. Cette vidéo comprend la définition du consentement et de l'agression sexuelle.

2. Agression sexuelle sous influence de l'alcool (6 :00)

Agression sexuelle sous l'influence de l'alcool, et suivi médical après l'agression. La personne victime raconte l'agression et exprime ce qu'elle ressent.

3. Agression sexuelle dans le couple (0 :30)

Deux adolescents et deux adolescentes qui parlent d'une agression sexuelle qu'une des deux a vécue, alors que son copain raconte à son ami qu'il a eu une belle première expérience.

4. Publicité «it's on us» (0 :30)

Personnalités connues américaines qui lancent un message afin d'arrêter les agressions sexuelles

5. Vidéo où de la pression a été mise sur la femme pour avoir une relation sexuelle (4 :30)

Discussions entre acteurs au sujet du consentement au niveau physique, émotionnel et légal.

6. Vidéos où il y a une agression sexuelle dans la famille (10 :00) (4 :15)

Dessin animé représentant l'histoire une petite fille victime d'agression sexuelle par un membre de sa famille, son oncle, et comment elle l'annonce à ses parents. Autre histoire représentant un petit garçon qui se fait agresser sexuellement par un garçon plus vieux

7. Vidéo où la victime a dit non à plusieurs reprises (2 :20)

Un homme s'assoit dans le métro, et lui et plusieurs usagers du métro sont témoins d'une agression sexuelle, et ne font rien pour aider la victime

8. Vidéo où le comportement physique signifiait un non consentement (0 :30)

Agression sexuelle où la personne se débat avec son agresseur pour ne pas que ce dernier la déshabille

Fiche support 3.4 : pour les participants, participantes

Mises en situation #1

Les situations non consensuelles où le blâme est infligé à la victime

Lire la situation, et répondre aux questions ci-dessous

Maria a toujours été très jolie. Elle reçoit souvent des compliments de la part des garçons dans sa classe au niveau de son apparence physique. Un soir, elle va à un party avec ses amies. Elle s'amuse beaucoup, jusqu'au moment où un de ses amis veut la coller. Il lui dit qu'il ne peut pas résister, car elle est trop belle. Il lui touche les cuisses et les fesses, malgré que Maria lui ait dit non et tente de s'en aller. Ses amies, voyant cela, viennent l'aider et elles partent du party. Le lendemain, le gars raconte aux autres que c'est de la faute à Maria, que son côté masculin n'a pas pu se contrôler.

Souligne les éléments qui démontrent qu'il y a eu une absence de consentement.

Pourquoi le blâme a été attribué à la victime?

Compte tenu de ce qui précède, pourquoi il est faux d'attribuer le blâme à la victime?

Fiche support 3.5 : pour les participants, participantes

Mise en situation #2

Les situations non consensuelles où le blâme est infligé à la victime

Lire la situation, et répondre aux questions ci-dessous

Jessie et Daria ont un rendez-vous dans un parc. Elles sont en couple depuis peu de temps. Elles décident de s'asseoir sur un banc du parc et commencent à s'embrasser amoureuxment. Puisque Daria a un travail à remettre le lendemain pour l'école, elle doit partir chez elle. Elles se disent donc au revoir et Jessie décide de rester sur le banc quelque temps pour lire un livre. Une fois Daria partie, un homme vient s'asseoir aux côtés de Jessie et commence à essayer de la séduire d'une manière insistante et vulgaire. Lorsqu'il tente de lui toucher les seins, elle part en courant. Il lui crie après qu'elles l'ont provoqué, elle et sa copine, en s'embrassant en public et que tout est de leur faute.

Souligne les éléments qui démontrent qu'il y a eu une absence de consentement.

Pourquoi le blâme a été attribué à la victime?

Compte tenu de ce qui précède, pourquoi il est faux d'attribuer le blâme à la victime?

Fiche support 3.6 : pour les participants, participantes

Mises en situation #3

Les situations non consensuelles où le blâme est infligé à la victime

Lire la situation, et répondre aux questions ci-dessous

Marika et Nicolas sont amis depuis très longtemps. Puisque les parents de Marika sont partis en voyage, Nicolas va dormir chez elle pour la fin de semaine. Un soir, Marika embrasse Nicolas et lui dit qu'elle veut faire l'amour avec lui. Nicolas est très mal à l'aise et lui dit qu'il ne pense pas que c'est une bonne idée. Marika continue tout de même de le toucher, même contre la volonté de Nicolas. Le lendemain matin, puisque Nicolas ne parle plus à Marika, elle lui dit que si c'était à cause de la veille, qu'il avait tort d'être fâché, car s'il n'avait pas voulu avoir une relation sexuelle avec elle, il l'aurait repoussé physiquement et que cela n'avait pas été le cas. Aussi, elle ajoute qu'un garçon est plus fort qu'une fille et qu'il avait juste à démontrer sa force.

Souligne les éléments qui démontrent qu'il y a eu une absence de consentement.

Pourquoi le blâme a été attribué à la victime?

Compte tenu de ce qui précède, pourquoi il est faux d'attribuer le blâme à la victime?

Fiche support 3.7 : pour les participants, participantes

Mises en situation #4

Les situations non consensuelles où le blâme est infligé à la victime

Lire la situation, et répondre aux questions ci-dessous

Manuella et ses amies vont à un party d'une personne de leur école. Arrivées au party, ces dernières boivent une bière en discutant. Manuella a rencontré Marc, un ancien ami et ils discutent à l'écart des autres. Ils boivent plusieurs consommation ensemble, et Manuella commence à se sentir étourdie. Marc l'emmène aux toilettes pour qu'elle boive un peu d'eau afin qu'elle se rétablisse. Arrivés aux toilettes, Marc commence à toucher aux seins et aux parties génitales de Manuella. Ils sortent des toilettes après quelques minutes, et Manuella rentre chez elle avec ses amies. Le lendemain, elle va au poste de police raconter son histoire, et elle n'est pas prise au sérieux, car elle a choisi de consommer de l'alcool la veille.

Souligne les éléments qui démontrent qu'il y a eu une absence de consentement.

Pourquoi le blâme a été attribué à la victime?

Compte tenu de ce qui précède, pourquoi il est faux d'attribuer le blâme à la victime?

Fiche support 3.8 : pour les participants, participantes

Mises en situation #5

Les situations non consensuelles où le blâme est infligé à la victime

Lire la situation, et répondre aux questions ci-dessous

Samisha se prépare pour sortir avec des amies. Elle met une jupe et une camisole. Ensuite, elle part de chez elle pour aller rejoindre ses amies au cinéma. Sur le chemin, un garçon l'aborde pour savoir comment elle s'appelle et si elle veut sortir avec lui. Elle ne répond pas, car elle a peur et n'est pas à l'aise. Le garçon la suit et lui prend les fesses plusieurs fois. Il finit par partir, puisque Samisha commence à pleurer. Une fois arrivée au cinéma, elle raconte ce qu'il s'est passé à ses amies. Alors que ses amies essayent de la consoler, l'une d'elle lui dit : «À voir comment tu t'es habillé, ça ne m'étonne pas!».

Souligne les éléments qui démontrent qu'il y a eu une absence de consentement.

Pourquoi le blâme a été attribué à la victime?

Compte tenu de ce qui précède, pourquoi il est faux d'attribuer le blâme à la victime?

Fiche support 3.9 : pour les participants, participantes

Mises en situation#6

Les situations non consensuelles où le blâme est infligé à la victime

Lire la situation, et répondre aux questions ci-dessous

Alisson et Patrick sortent au restaurant ensemble lors de leur premier rendez-vous. Ils passent une belle soirée, et Patrick décide de raccompagner Alisson jusqu'à chez elle. Sur le pas de la porte, Alisson demande à Patrick si elle peut l'embrasser. Celui-ci répond qu'il ne préférerait pas, car il veut débiter lentement cette relation avec elle. Alisson ne prend pas en compte ce qu'il dit et décide de l'embrasser passionnément. Patrick la repousse, fâché qu'elle n'ait pas respecté son choix. Voyant la réaction de Patrick, elle lui dit qu'elle l'a embrassé même s'il ne voulait, car la soirée s'est bien passée et qu'ils se sont collés au restaurant, pour elle, cela voulait dire qu'il consentait au baiser.

Souligne les éléments qui démontrent qu'il y a eu une absence de consentement.

Pourquoi le blâme a été attribué à la victime?

Compte tenu de ce qui précède, pourquoi il est faux d'attribuer le blâme à la victime?

Fiche support 3.10 ; pour l'intervenante

Tempête d'idées

Les moyens à entreprendre afin de respecter le consentement²

5.1 Le respect de : Non veut dire non

5.2 La compréhension que le silence n'est pas un accord consensuel

5.3 Comprendre qu'être en état d'ébriété annule le consentement

5.4 Comprendre qu'être sous l'effet de la drogue annule le consentement

5.5 Le respect de : pas maintenant

5.6 Communiquer de manière claire et directe

5.7 Autres

² Respectetoi.ca. 2014. Parlons sexe. Consentement. En ligne.
<<http://www.respectetoi.ca/talkingsex/consent>>. Consulté le 22 novembre 2014.

Bibliographie

Farris, Coreen, Teresa A. Treat, Richard J. Viken et Richard M. McFall. 2008. « Sexual coercion and the misperception of sexual intent », *Clinical Psychology Review*, Vol. 28, no. 1, p. 48-66.

Gouvernement du Québec. 2010. Définition. Qu'est-ce qu'une agression sexuelle?. En ligne. <<http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/mieux-comprendre/>> Consulté le 22 novembre 2014.

Grubb, Amy et Julie Harrower. 2008. « Attribution of blame in cases of rape: An analysis of participant gender, type of rape and perceived similarity to the victim », *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 13, no. 5, p. 396- 405.

Kolivas, Élizabeth et Alan M. Gross. 2006. «Assessing sexual aggression: Addressing the gap between rape victimization and perpetration prevalence rates», *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 12, no. 3, p. 315- 328.

Ma sexualité.ca. 2012. *Professionnels de la santé. Le désir sexuel et le cycle de la réponse sexuelle*. En ligne. <<http://www.masexualite.ca/professionnels-de-la-sante/la-sexualite-chez-les-femmes-dage-mur-et-leurs-partenaires/le-desir-sexuel-et-le-cycle-de-la-reponse-sexuelle.>> Consulté le 27 septembre 2014.

Ministère de la justice. 2013. Justice pénale. La définition de consentement à l'activité sexuelle. En ligne. < <http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/def.html>> Consulté le 22 novembre 2014.

Respectetoi.ca. 2014. Parlons sexe. Consentement. En ligne. <<http://www.respectetoi.ca/talkingsex/consent>>. Consulté le 22 novembre 2014.

Image de la page couverture tirée du site :

Adheos. Majorité sexuelle. Majorité sexuelle et consentement. En ligne. <<http://www.adheos.org/majorite-sexuelle>>. Consulté le 29 novembre 2014.

Vidéos présentés lors de l'activité sur les situations non consentuelles :

1. Agression sexuelle impliquant de la force :

<https://www.youtube.com/watch?v=kFkRFPB2tHY>

2. Agression sexuelle sous influence de l'alcool :

<https://www.youtube.com/watch?v=1vNhJoZYBuU>

3. Agression sexuelle dans le couple :

<http://santesaglac.com/sante-publique/prevention/agressions-sexuelles>

4. Publicité «it's on us»:

<https://www.youtube.com/watch?v=wNMZo31LziM>

5. Vidéo où de la pression a été mise sur la femme pour avoir une relation sexuelle :

<https://www.youtube.com/watch?v=XgNW7lJo2aE>

6. Vidéo où il y a une agression sexuelle dans la famille:

<https://www.youtube.com/watch?v=VkY0xqtW6W8>

<https://www.youtube.com/watch?v=a-5mdt9YN6I>

7. Vidéo où la victime a dit non à plusieurs reprises:

http://actu.orange.fr/societe/je-suis-a-l-heure-la-video-choc-sur-l-indifference-face-a-un-viol-lefigaro_CNT0000005qni1.html

8. Vidéo où le comportement physique signifiait un non consentement:

https://www.youtube.com/watch?v=4XROR_I19Qk